

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

Roubaix, Tourcoing :
Trois mois . . . . . 12 f.
Six mois . . . . . 23
Un an . . . . . 44

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT : J. REBOUX

Le Nord de la France :
Trois mois . . . . . 18 f.
Six mois . . . . . 30
Un an . . . . . 52

ANNONCES : 15 centimes la ligne.
RÉCLAMES : 25 centimes.
On traite à forfait.

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée.
A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 4 MARS 1871

Voir aux dernières nouvelles.

Dépêches télégraphiques

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Paris, 2 mars, midi.

Aussitôt après la réception du télégramme annonçant le vote de l'Assemblée, M. Jules Favre envoya une dépêche à Versailles.

Ne recevant aucune réponse, il se rendit à six heures du matin au quartier général à Versailles et réclama l'évacuation de Paris.

M. de Bismark exigea le procès-verbal officiel.

Le procès-verbal étant arrivé, M. Jules Favre se rendit de nouveau à Versailles.

On croit que l'évacuation aura lieu ce soir.

Paris, 2 mars, 8 h. soir.

L'exaltation populaire autour de Louvre et du Carrousel a continué jusque une heure et demie.

Les Allemands ont regagné alors la place de la Concorde.

Il sont entrés un instant dans les galeries du Louvre. Ils sont ressortis immédiatement devant l'invitation des autorités françaises.

M. Thiers n'est pas arrivé, mais un courrier spécial de Bordeaux est arrivé à six heures du matin, apportant l'acte authentique.

Alors M. Favre est retourné à Versailles avec cet acte, réclamant l'exécution immédiate.

M. de Bismark a envoyé vers deux heures une dépêche au général Vinoy, invitant à envoyer à l'Élysée des officiers français pour s'entendre sur l'évacuation.

On croit que l'évacuation sera entièrement terminée cette nuit.

Il y a eu une foule considérable toute la journée dans les rues avoisinant les quartiers occupés, mais elle a beaucoup diminué ce soir.

Le Bourse, aujourd'hui, est assez animée. Clôture comptant. Rente 51-90; emprunt, 52-85; Italien, 57; Lyon 860; Nord, 985.

Bordeaux, 1er mars.

C'est M. Bethmont qui a proposé de voter la déchéance de Napoléon III. M. Thiers a répondu à M. Conti : « Les princes de l'Europe disent que la France a voulu la guerre. C'est vous qui l'avez voulue. (Applaudissements prolongés) La vérité est là pour vous confondre et c'est votre châtiement d'être ici pour assister à l'humiliation que vos fautes nous ont infligée. Vous voulez parler des services rendus par l'empire à la France. Je supplie l'Assemblée de vous écouter. Nous nous rappelons

que nous ne sommes pas une Constituante, mais une Assemblée souveraine. » (Longs applaudissements.)

Versailles, 2 mars.

M. Jules Favre a notifié à M. de Bismark que l'Assemblée a ratifié les préliminaires de la paix. M. de Bismark a répondu qu'il était prêt à échanger les ratifications. L'Empereur aurait déjà signé.

Luxembourg, 2 mars.

Dans la séance d'aujourd'hui, le député Warth déclare tenir son interpellation, la discussion publique, après les explications fournies par le gouvernement, paraissant inopportune.

Le député M. Brasseur annonce une interpellation sur le réseau du chemin de fer.

Le député M. Metz demande si l'article de Norddeutsche allgemeine zeitung sur la presse luxembourgeoise ne doit pas faire craindre un nouvel incident diplomatique.

Le ministre de l'Etat promet de répondre demain aux deux interpellations.

L'Assemblée nationale a rempli son mandat; elle a su conserver l'attitude grave et digne des représentants d'un pays qui se trouve en face d'ennemis implacables.

La situation provisoire dans laquelle nous nous trouvons va cesser promptement; le pays se prononcera sur le choix d'un gouvernement définitif, qui nous aidera à réparer nos désastres par l'ordre et le travail.

En présence de l'impossibilité matérielle ou nous nous trouvons de continuer la guerre, devant la perspective de la dévastation complète que de nouveaux revers pouvaient amener, nos représentants à l'Assemblée nationale ont accompli leur pénible et glorieuse mission avec une abnégation qu'il faut savoir reconnaître.

Quant à l'auteur des maux qui nous accablent; quant à celui dont la présomptueuse imprévoyance a causé notre perte, l'Assemblée vient de ratifier la condamnation prononcée par le pays. Elle a repoussé, avec indignation, la justification qu'on a osé lui présenter; elle a voté, avec enthousiasme et à l'unanimité, la déchéance de Napoléon III, comme responsable des malheurs actuels de la France.

L'incertitude a cessé au sujet d'un traité de commerce conclu entre M. Thiers et l'Allemagne. Les propositions formulées par M. de Bismark comme une sorte de menace, et présentées avant même la lecture des conditions de paix, ont été repoussées par M. Thiers avec une grande énergie. M. Bismark a dû s'incliner, sous peine de voir s'accroître les difficultés.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 28 février 1871.

PRÉSIDENCE DE M. GRÉVY.

Les représentants se sont réunis à une heure et demie dans leurs bureaux pour y recevoir les communications des commissaires qui ont accompagné les négociateurs et pour y attendre l'arrivée de M. Thiers, qui a eu lieu, nous croyons, à trois heures, au palais législatif.

A trois heures trois quarts, la séance n'est pas encore ouverte; la salle est comble; un certain nombre de places ont été réservées, dans la galerie supérieure, au public non muni de cartes. Une grande animation règne parmi les assistants, auxquels on aimerait à voir plus de recueillement dans une circonstance à la fois si douloureuse et si solennelle.

Il est quatre heures, et un tiers à peine des représentants occupent leurs sièges. A quatre heures vingt minutes, on est toujours dans l'attente, et elle semble d'autant plus longue qu'on l'interprète comme un indice de mauvaises nouvelles.

A quatre heures vingt-cinq minutes, M. le président prend place au fauteuil. Un profond silence s'établit.

M. le président. — La séance est ouverte.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance (19 février).

Le procès-verbal est adopté.

Il est donné communication de lettres par lesquelles divers représentants s'excusent de ne pouvoir, pour cause de maladie, assister en ce moment aux séances.

M. le général Billot, qui avait écrit pour s'excuser de ne pas prendre part aux travaux de l'Assemblée par la nécessité où il était de rester à la tête de son corps d'armée, déclare qu'il n'est plus retenu par d'autres devoirs loin de l'Assemblée, et que sa lettre était antérieure de plusieurs jours à la lecture qui vient d'en être faite.

M. le président fait savoir que divers représentants élus dans plusieurs départements lui ont fait connaître leur option.

Gambetta opte pour le département du Bas-Rhin; E. Picard pour la Meuse; Dufrane pour la Charente-Inférieure; le général de Montagnac pour l'Allier; le général de Changarnier pour la Somme; Léon de Malleville pour le Tarn-et-Garonne; Dorian pour la Loire; Ducler pour les Basses-Pyrénées; Léon Say pour la Seine; le général Trochu pour le Morbihan.

Il est donné communication d'une lettre de M. Jules Ferry qui demande un congé, en se fondant sur ce qu'il ne peut quitter en ce moment la direction de la mairie de Paris.

M. le président donne lecture d'une lettre datée de Paris le 18 février, par laquelle M. Ledru-Rollin déclare que les élections s'étant faites sous la main de l'ennemi, au milieu des nécessités désastreuses où nous a jetés une série de trahisons, il ne croit pas que ces élections se soient faites dans les conditions d'indépendance qu'exige le suffrage universel. Ayant eu l'honneur de présider à son organisation, M. Ledru-Rollin croit devoir faire une réserve formelle à ce sujet; et, pour mieux la caractériser, il a cru utile d'immoler son mandat au principe. En conséquence, il a l'honneur d'adresser à l'Assemblée sa démission de représentant pour les divers départements où il a été élu.

Un membre dépose une protestation signée d'un grand nombre de Lorrains contre

toute annexion du territoire allemand (Mouvement.)

M. le président. — La parole est à M. le chef du pouvoir exécutif. (Profond mouvement d'attention.)

M. Thiers, chef du pouvoir exécutif, d'une voix émue :

Messieurs, vous m'avez imposé une mission douloureuse; nous avons fait, M. le ministre des affaires étrangères et moi, tous les efforts dont nous étions capables pour nous montrer digne de vous. La commission que vous avez envoyée avec nous et qui a vu ce qui s'est passé, qui a été témoin des exigences qu'on a montrées et de nos douleurs, aura plus tard à s'expliquer devant nous.

Pour le moment, je me bornerai à vous faire connaître les propositions que nous avons à vous soumettre, en vous demandant la permission de les faire lire par un de vos collègues.

Je connaissais votre juste impatience et je me suis immédiatement rendu auprès de vous sans vouloir prendre un instant de repos.

J'éprouve une grande fatigue, et je me bornerai à vous lire le projet de loi par lequel nous demandons votre sanction.

Le chef du pouvoir exécutif de la République française a l'honneur de soumettre à l'Assemblée nationale le projet de loi suivant :

« L'Assemblée nationale, subissant les conséquences d'une guerre dont elle n'est pas l'auteur, approuve les conditions de paix ci-annexées, et qui ont été approuvées par le chef du pouvoir exécutif et le ministre des affaires étrangères de la République française, d'une part, et par M. le chancelier de l'empire germanique, MM. les ministres des affaires étrangères des rois de Bavière, de Wurtemberg et du grand-duc de Bade, d'autre part. »

Messieurs, il est nécessaire que ce traité soit discuté sans retard, ne fût-ce que pour hâter l'élargissement des prisonniers français, l'évacuation de notre territoire.

On devine plutôt qu'en entend ces dernières paroles. La voix de M. Thiers est entrecoupée et tremblante. Aux derniers mots, l'illustre citoyen éclate en sanglots et descend de la tribune la tête dans les mains, indescriptible agitation. On se précipite en masse vers M. Thiers que l'on entraîne dehors. M. Barthélemy Saint-Hilaire lui succède à la tribune et prend la parole quand l'émotion est un peu calmée.

M. Barthélemy-Saint-Hilaire. — Messieurs, voici le texte du traité soumis à vos délibérations et que je vais avoir l'honneur de vous lire au nom de M. le chef du pouvoir exécutif.

« Article premier. — La France consent en faveur de l'empire d'Allemagne à une cession territoriale de l'est de la France et conformément à la délimitation des frontières ci-après indiquées. »

Ici, messieurs, vient une longue énumération de villages indiquant cette ligne de frontière, et dont l'énumération ne ferait que rendre mes explications plus obscures.

Plusieurs membres. — Non! non! lisez tout.

M. Barthélemy Saint-Hilaire. — je suis certainement aux ordres de l'Assemblée; mais je crois préférable de lui faire connaître les conditions principales, sauf à revenir ensuite sur les points de détail. (Nouveau bruit.) Je dirai que la presque totalité de la Lorraine, les quatre cinquièmes environ reste à la France, ainsi que la ville de Belfort avec une zone de territoire qui sera ultérieurement déterminée.

M. Barthélemy Saint-Hilaire reprend la lecture du traité, qui porte en substance :

« L'empire d'Allemagne possédera à perpétuité et en toute souveraineté les territoires ci-après désignés, et comprenant Metz, avec une partie du territoire de la Lorraine et l'Alsace, sauf la ville de Belfort, conformément à la délimitation tracée en vert sur la carte dressée à Berlin en 1870. » (Vive et douloureuse sensation.)

Je dois dire que les villages de Sainte-Marie-aux-Mines et Tionville font partie de la délimitation du territoire lorrain cédé avec Metz.

La ville de Belfort, avec ses fortifications et une zone de territoire à fixer, resteront à la France.

« Art. 2. — La France paiera à S.M. l'empereur d'Allemagne une contribution de guerre de cinq milliards. Un milliard au moins sera payé en 1871, et le surplus dans un délai de trois ans.

« L'évacuation du territoire aura lieu simultanément et proportionnellement aux paiements effectués. »

Les autres articles déterminent les départements qui seront successivement abandonnés par les troupes allemandes. L'évacuation des départements compris entre la rive droite de la Seine et la frontière de l'Est sera effectuée la dernière, en commençant par les départements les plus rapprochés de Paris.

Les troupes étrangères s'interdiront, pendant la durée de l'occupation, toutes réquisitions en nature ou en argent; mais elles devront être approvisionnées de vivres aux frais du gouvernement français.

Une clause additionnelle prolonge l'armistice jusqu'au 12 mars, avec faculté pour chacune des parties contractantes de dénoncer l'armistice avec un délai de trois jours à l'avance à partir du 3 mars prochain. Mais, par dérogation au traité du 28 janvier dernier, la ville de Paris sera occupée dans la partie comprise entre la Seine, le faubourg Saint-Honoré, la place de la Concorde et les barrières de l'Étoile et des Termes par un corps de troupes allemandes qui ne pourra dépasser 30,000 hommes.

A la suite de cette communication écoutée avec une émotion profonde mêlée de mouvements de douleur et d'indignation, une discussion assez vive s'ouvre sur la question d'urgence. M. Thiers rentre.

L'Assemblée, après avoir entendu M. Thiers, qui prend la parole à plusieurs reprises en faveur de l'urgence, et MM. Gambetta et Millière, qui combattent la proposition d'urgence, l'Assemblée déclare l'urgence et décide qu'elle se réunira ce soir à 9 heures dans ses bureaux, et qu'elle discutera demain le traité en séance publique.

La séance est levée à 6 heures — 1/2

Séance du 1er mars.

Le télégraphe nous apporte sur cette séance les détails complémentaires qui suivent :

L'Assemblée a ouvert sa séance à une heure. Il régnait une profonde émotion dans la salle et dans les tribunes.

La plupart des dames qui étaient aux galeries étaient vêtues de noir.

Plusieurs protestations contre une cession de territoire sont déposées sur le bureau du président.

M. Victor Lefranc, rapporteur de la commission, lit le rapport, dont les conclusions, unanimement adoptées par la commission, recommandant l'Assemblée d'accepter les préliminaires de paix soumis par le gouvernement, tels qu'ils sont.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX. DU 5 MARS 1871.

— 27 —

LES DAMNÉS DE L'INDE

PAR MÉRÉ

DEUXIÈME PARTIE

III

SUITE

— Non, pour vous, reprit Bantam; je veux vous marier.

Ovestein regarda son interlocuteur d'un air ébahi.

— Ah! cela vous étonne! reprit Bantam; mais, quand vous saurez tout, vous ne serez plus étonné... d'abord, il faut trouver la femme.

— Elle est trouvée, dit Ovestein.

— Où est-elle?

— Ici, à Chéribon... une Hollandaise qui ferait honneur aux premiers familles d'Amsterdam. Elle a du sang espagnol dans les veines, ce qui lui donne un teint vigoureux, et des yeux noirs. C'est une blonde brune, qui a déjà été marchandée par deux nababs; mais elle veut se marier, c'est sa manie.

— Tant mieux! tu l'épouserai, dit Bantam, je n'aime que les amours légitimes, moi; j'ai des mœurs.

— Ma foi! j'aime mieux l'épouser, dit Ovestein; au moins elle m'appartiendra.

— Maintenant, point d'observations, mon cher Ovestein; accepte le bonheur en aveugle, et ne crie pas au voleur si je te mets de l'argent dans tes poches... viens de ce côté.

Bantam se leva, et conduisant Ovestein vers un pilastre de bois chargé de petites affiches manuscrites, il lui dit :

— Si tu sais lire, lis cela.

Ovestein lut :

« A vendre, dans une belle position, à Kalima, une superbe plantation en plein produit, à un quart de pipe de l'habitation de Davidson. Le logis est neuf, avec ferme, étable et viranda; meubles anglais. S'adresser à M. Charles Luxton, agent comptable de la succession de Claiford. »

— Je connais le prix de cette propriété, dit Bantam; on la cède pour mille piastres. Personne n'en veut. Vous l'a-

chetez sous votre nom, et je payerai.

— Vous m'avez défendu de m'étonner, dit Ovestein; je trouve donc cela très-naturel et j'achète les yeux fermés.

— Très-bien! reprit Bantam; j'aime; la soumission, et il faut marcher très-vite. Voici d'abord une petite bourse qui vous sera utile pour de menues dépenses. Vous achèterez au bazar un costume de planteur. Il vous faut aussi une montre avec une énorme clef en coralline et un bambou à pomme d'or. Quand vous serez équipé à l'instar de Madras, vous deviendrez un homme superbe, et toutes les créoles disponibles vous crieront à l'oreille le refrain du pantoum :

Il était beau comme Brama Quand la jeune Delmir l'aima

— Me voilà prêt à être superbe, dit Ovestein en riant; et après, vous...

— Point d'après, point de demande inutile, interrompit Bantam; je sais ce que j'ai à faire, et vous n'avez qu'à suivre mes instructions.

Ovestein s'inclina comme un esclave soumis.

— Vous ne réparerez plus ici, poursuivit Bantam; nous nous verrons chez moi, dans mon petit jardin, très-facile à trouver, en suivant le chemin qui part de la grande fontaine. Portail rouge; deux marches en pierres grises; une allée de bambous.

— Je connais la maison, dit Ovestein.

— Quand vous serez équipé proprement, reprit Bantam, vous irez à la promenade des lataniers, et vous aurez la physionomie d'un homme qui s'ennuie depuis longtemps pour cause d'ancienne richesse. Vous aurez l'air de vous marier par désespoir, comme dans une attaque de spleen, comme on se brûle la cervelle.

Toutes les femmes vous paraîtront indifférentes; on croira que vous prenez la première qui vous tombe sous la main. Habitez-vous à être rusé; rien n'est plus facile, il faut avoir l'air de ne pas l'être. A dater de ce moment, nous ne nous connaissons plus en public... A ce soir, chez moi, à six heures et demie, après la promenade; c'est entendu... Je vois arriver le brick qui fait le service de la côte; j'attends quelqu'un du bord.

Bantam descendit à la mer, et bientôt il fut abordé par un jeune Malais qui lui remit secrètement une lettre conçue en ces termes :

« Rien de nouveau, maître; les trois femmes ne se quittent plus. Davidson est toujours un imbécile. Je le soupçonne d'être amoureux de la belle Blanche. Il n'y a point de danger. Un chinois m'a donné la recette d'un poison qui ne laisse aucune trace chez les animaux. C'est un élixir de jusquiame et de fleur de namphea qu'il faut faire bouillir avec une jeune racine de nénufar. Quand vous ordonnerez, j'agirai.

« A l'auberge de l'Albatros, à Kalima. » Bantam déchira la lettre et en éparpilla les morceaux dans la mer.

Le jeune Malais attendait un ordre et, n'en recevant point, il s'éloigna.

Un homme qui a commis le crime de barbarie, et qui a trouvé le moyen d'échapper au bourreau, ne rencontre que des facilités dans l'exécution des projets volgaires. Bantam avait compris cela; Ovestein méritait toute sa confiance par ses antécédents, et il répondit à tout ce qu'on attendait de lui.

Mariage, achat, travestissement, tout réussit au gré du Malais pirate, organisateur de ce complot réel, sans mélange de fiction romanesque et sans exemple dans l'histoire des sauvages amours de l'Inde, le pays des violences, des embûches ténébreuses, des passions acharnées et des enlèvements.

La femme légitime d'Ovestein paraissait âgée de trente ans, ce qui est toujours l'exagération d'un lustre dans le climat de l'Inde; elle avait une beauté calme et douce, comme une ménagère bourgeoise d'Amsterdam; ses yeux, d'un velours saphir, semaient la sympathie, autour d'elle; sa tête s'ombrageait d'une chevelure tropicale, qui avait des reflets écarlates sur un fond noir.

Ovestein jeta facilement un voile sur le passé de sa femme; mais prenant tout à coup son mariage au sérieux, il ne voulut pas l'exhiber en public, à Chéribon, et sollicita de M. Turbry la faveur de partir au plus vite pour l'habitation de Kalima, ce qui fut très-aisément accordé, comme on le pense bien. L'installation fut prompte; Bantam